



**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE
MUSIQUE ET DE THEATRE DE HAUTE-SAONE**

SEANCE DU 25 MARS 2024

Vu l'article Date de la convocation : 19 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 25 mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département à Vesoul, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents :

Emmanuel ARNOULD, Isabelle ARNOULD, Vincent BALLOT, Martine BAVARD, Marie-Claire FAIVRE, Patricia FASSENET, Sylvie MANIERE, Maryline MANTION, Joël MONGIN, Christiane OUDOT, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Michel TOURNIER,

Pouvoirs : Nicolas PLANCHON à Isabelle ARNOULD

Etaient excusés :

Jean-Marie BERTIN, Corinne BONNARD, Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Eric FLEURY, Claudie GAUTHIER, Guillaume GERMAIN, Sophie LARUE BOLIS, Bruno MACHARD, Didier PIERRE, Bertrand REZARD,

**DELIBERATION 2024-5 : approbation du Procès-Verbal du Comité syndical
du 12 Février 2024**

Vu l'article 33 du règlement intérieur du Comité syndical,

Le Procès-Verbal de la séance du 12 février 2024 a été adressé aux membres du Comité syndical le 19 mars 2024 et à l'appui des convocations au présent Comité syndical.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Comité syndical décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 12 février 2024.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.

La Présidente,

Isabelle ARNOULD

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

- réception en Préfecture le.....
- publié sous forme électronique sur le site internet de l'EDMT
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.